



COMMUNE DE TREIGNAC



**ARRETE DU MAIRE**  
**STATIONNEMENT RESERVE**

**AT100-2026**

Le Maire de Treignac,

Vu le code général des collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande de la société Demeco en date du 2 juillet 2026.

Considérant qu'il y a lieu de réserver le stationnement devant le 7 impasse Alice Dabo, le mercredi 8 et jeudi 9 juillet toute la journée pour permettre un emménagement.

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement est réservé devant le 7 impasse Alice Dabo, le mercredi 8 et jeudi 9 juillet toute la journée pour permettre un emménagement.

**Article 2** : Des panneaux matérialisant cette interdiction sont mis en place par le demandeur.

Le demandeur doit prendre contact avec l'entreprise RMCL et demander le responsable en charge des travaux de la ville de Treignac.

**Article 3** : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 3 juillet 2026

Le Maire,

Alexia LEGRAIN



# STATIONNEMENT RESERVE

7 impasse Alice Dabo

LE MERCREDI 8 ET JEUDI 9  
JUILLET 2026



ARRÊTE MUNICIPAL N°AT100-2026

